



Département de la Côte d'Or

Nombre de membres au CM : 15

En exercice : 15

Qui ont délibéré : 15

Date de la convocation :

17/02/2021

Date d'affichage :

17/02/2021

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE

Séance du Jeudi 25 février 2021

L'an deux mille mil vingt et un, le vingt-cinq février à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame HOSTALIER Valérie, Maire.

Présents : Mesdames HOSTALIER Valérie, LABELLE Aurélie, AUSSENAC Laurie, HUMBLLOT Valérie, IMBERT Stéphanie NICOLAS Jocelyne. Messieurs IMBERT Alain, ERTUGRUL Ali, CAKIR Suayib, BOULAHYA Rachid, GANEE Roger, MATHELIN Jean, MOSSON Arnaud, POILLOT Jérémy.

Absent(s)-excusé(s) : Mme MARTZLOFF Laëticia a donné procuration à Mme LABELLE Aurélie

Absent(s)-non excusé(s) :

Secrétaire de séance : M. POILLOT Jérémy

Objet de la délibération : Travaux de voirie -Chemin de la Cour -Choix des entreprises

N° 21-004

Mme le Maire informe que la commission d'ouverture des plis s'est réunie le 08/02/2021 pour étudier les offres relatives au marché à procédure adaptée pour les travaux de voirie : Chemin de la Cour.

Le marché est composé de deux lots ;

Lot 1 : Voirie et réseaux divers : voirie, cheminement piéton et eaux pluviales (tranche ferme)

Lot 2 : espace vert.

Le cabinet TT GEOMETRE EXPERTS a réalisé l'analyse des offres pour les deux lots. Les critères suivants ont été utilisés pour déterminer l'offre économique la plus avantageuse :

- Prix des prestations (60%). Le candidat le moins disant s'est vu attribuer la note maximale (60/60), pour les candidats suivants, la note est déterminée par l'application de la formule suivante ; (offre la moins disante / offres proposée par le candidat x 60)
- Valeur technique de l'offre (40%) appréciée sur la base de la production d'une note descriptive précisant :
 - *Méthodologie d'organisation du chantier 20%
 - *Planning du chantier et phasage du chantier 10%
 - *Moyens humains et leurs compétences 10%

Six entreprises ont remis une offre, en temps et en heure : sept ont répondu sur le lot n° 1, six pour le lot n° 2

Le montant des travaux estimé par le maître d'œuvre s'élève à 126 724 € HT

Le montant estimé pour le lot n° 1 par le maître d'œuvre s'élève à 120 304 € HT

Le montant estimé par le maître d'œuvre sur le lot n° 2 s'élève à 6 420 € HT

Le Conseil municipal,

Après avoir étudié l'analyse rendue par le cabinet TT GEOMETRE EXPERT et en avoir délibéré,

DECIDE de déclarer adjudicataire de la consultation pour le lot n° 1, l'entreprise NOIROT TP pour un montant total de 103 409 € HT soit 124 090.80 € TTC

DECIDE de déclarer adjudicataire de la consultation pour le lot n° 2 : L'entreprise VDS pour un montant total de 4 240.25 € HT soit 5 088.30 € TTC

CHARGE le maire d'en informer les candidats dont les offres non pas été retenues

AUTORISE Mme le Maire à signer le marché de travaux relatif aux travaux du Chemin de la Cour.

Les crédits budgétaires sont inscrits au BP 2021 opération Chemin de la Cour.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme



Le Maire,

HOSTALIER Valérie

